ONLINEFORMAPRO SA

Espace de la Motte Rue du Praley 70000 VESOUL

DOSSIER FISCAL

SARL SOVECO 5 RUE DE PRALEY

70000 VESOUL 03.84.75.65.98

Dossier $N^\circ~000503$ en Euros .

Edité le 15/10/2018 à 16:13

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD 2018

Page 26



IMPOT SUR LES SOCIETES

5 1 01050015 0000000	D() 1 10() 11										
Exercice ouvert le 01072017 et clos le 30062018	Régime simplifié d'imposition										
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime réel normal x										
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case										
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration	Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger,										
pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)	désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD										
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou terrictoire soumisau dêpot de la déclaration,	désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation										
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:	Adresse du siège social:										
ONLINEFORMAPRO SA											
	Espace de la Motte Rue du Praley 70000 VESOUL										
SIRET 4 2 4 7 8 0 3 3 6 0 0 0 1 4											
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:										
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent dép	oser cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)										
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° ide	ntification de la société mère:										
	SIRET										
B ACTIVITE	SIRE										
Activités exercées FORMATION CONCEPTION	Si vous avez changé d'activité, cochez la case										
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la											
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3%	0 Bénéfice imposable à 28% 25 8 2 2 Déficit										
Bénéfice imposable à 15% 38	7 23 022										
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 15% Résultat net	de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%										
	·										
PV à long terme Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)										
•											
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouve											
Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innov	antes Zones franches urbaines Pôle de compétivité										
Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quater	decies Autres dispositifs Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies										
Sociétés d'investissements Bénéfice ou déficit exonéré	Plus-values exonérées										
immobiliers côtées (indiquer + ou - selon le cas)	relevant du taux de 15 %										
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.	244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X										
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	244 quater W uans le secteur du rogement social, art. 244 quater X										
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à	la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt										
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclu	•										
territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoir											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. noti	ce de la déclaration n° 2065)										
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisé la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les in											
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site ww	w.impots.gouv.fr.										
New objects described in the second s	Mary of advanced a constitution										
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:										
SARL SOVECO 5 RUE DE PRALEY											
70000 VESOUL <i>Tél:</i> 03.84.75.65.98	Tél:										
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:										
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu VESOUL										
	VESCOL										
	Qualité et nom du signataire:										
	Signature PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL GUERRIN MICHELE										

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD 2018

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRO	DUITS DES ACTIONS ET	PARTS SO	CIALES,	AINSI QUE DE	S REVENUS ASS	IMILES DISTRIB	UES				
Montant global brut des distribution:	s (1) payées par la société elle-m	nême a	21	817 payées par u	n établissement charge	du service des titres		b			
Montant des distributions correspon	dant à des rémunérations ou a	avantages do	ont la soci	été ne désigne pa	s le (les) bénéficiai	e(s) (2)	С				
Montant des prêts, avances ou acor nterposées	nptes consentis aux associés,	actionnaires	et porteu	urs de parts, soit o	directement, soit pa	ir personnes	d				
Montant des distributions							е				
utres que celles visées en (a),							f				
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g				
							h				
Montant des revenus distribués éligi	bles à l'abattement de 40 % ;	prévu au 2°	du 3 de l'	article 158 du CG	il (4)		i		21 817		
Montant des revenus distribués non	éligibles à l'abattement de 40) % prévu au	ı 2° du 3	de l'article 158 de	u CGI		j				
Montant des revenus répartis (5)						Tota	I (a à h)		21 817		
G REMUNERATIONS NET	TES VERSEES AUX MEME	Bres de Ce	ERTAINE	S SOCIETES							
Jom, prénoms, domicile et qualité (a	art 48.3 à 6 ann III au CGN	Pour les S.A.R.L.	chaque	associé, gérant o	rs de la période ret u non, désigné col. res de frais ou autr	1 à titre de traiten	nents, ém	oluments	s, indemnités,		
* SARL, tous les associés ;	art. 40-3 a 0 arm. in au COI)				Montant des sommes versées :						
 * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nor * SEP et sté de copropriétaires 		Nombre de parts sociales appartenant	Année au cours de laquelle le versement	à titre de traitements		à titre de frais de représentation,			utres que les		
gérants ou coparticipants		à chaque associé en toute pro- priété ou en usufruit 2	à été effectué.	émoluments et indemnités proprement dits.	Indemnités forfaitaires.	Rembour- sements.	Indemnités forfaitaires.		Rembour- sements.		
			3	4	5	6	-	7	8		
							-		 		
					1		 		 		
H DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIET	ΓAIRE DU FONDS (en cas de ς	gérance libre))								
* ADRESSES DES AUTRES ETABL	ISSEMENTS (si ce cadre est ir	nsuffisant, jo	indre un é	etat du même mod	dèle)						
Cf état annexe											
-											
I CADRE NE CONCERNA	NT QUE LES ENTREPRISE	S PLACEES	SSOUS	LE REGIME SIM	PLIFIE D'IMPOSI	TION					
	REMUNERATIONS				MOINS-VALUES	A LONG TERME	IMPOSE	ES A 1	5%		
Montant brut des salaires, abstraction	on faite des sommes comprise	es dans les			restant à reporter		exercice				
DADS et versées aux apprentis sous	s contrat et aux handicapés (a)			imputée sur les P\						
Rétrocessions d'honoraires, de comi	missions et de courtages (b)			MVLT	réalisée au cours	de l'exercice					
4)	- ''			MVLT	restant à reporter						
US Informatiq											

30/06/2018

Désignation de l'entreprise :

ONLINEFORMAPRO SA

I ADDECCE O	NEC ALITHE ETABLICCE AFAITO	
H ADRESSES D	DES AUTRES ETABLISSEMENTS ADRESSE	CODE POSTAL VILLE
42478033600055	6 Rue de L'étang	90000 BELFORT
42478033600063	3 Rue Louis Pasteur	39000 LONS LE SAUNIER
42478033600105	57 Avenue Chabaud Latour	25200 MONTBELIARD
42478033600071	15 Rue Xavier Marmier	25000 BESANCON
42478033600097	31 Rue Elsa Triolet Parc Valmy Immeuble Hori	21000 DIJON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES 29

N° 2067 (2018)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise

ONLINEFORMAPRO SA

du <u>01072017</u>

Adresse Espace	<u>de la Mot</u> t	<u>te Rue du</u>	<u>Praley 700</u>	00 VESOUL			au3	0062018				
A - FRAIS ALLO	UÉS DIRECTEN	MENT OU INDII	RECTEMENT AL	JX PERSONNE	S LES MIEUX RI	ÉMUNÉRÉES :	v. notice	0				
	NOM, PRÉNO	OM ET EMPLOI (OCCUPÉ				SE COMPLETE					
1 GUERRIN M	ichèle PDG				19 Rue du 70130 NOID	Maroz ANS LE FER	ROUX					
2 TENERAND S	Sophie Dire	ecteur Gén	néral		18 Rue Boisson 70000 VESOUL							
3 VAUTHIER I	Maxime Che:	f de Proje	et Commerci	al	16 Rue Charles Balandret 70000 FROTEY LES VESOUL							
4 ROUSSEL A	nne Respons	sable Régi	onale		15 Bis Rue 25000 BESA	de la Rot	onde					
	lex Chef de				10 Rue du	Centre	DOLLY					
6					70130 NOIL	ANS LE FER	RUUX					
7												
0												
0												
9												
10						DÉPENSES E	ET CHARGES					
RÉMUNÉRATIONS Montant des	Montant des	Valeur des	Montant des		Frais de voyages	AFFÉI	RENTES	TOTAL				
rémunérations de toute nature (v. notice	indemnités et allocations diverses (v. notice	avantages en nature (v. notice	remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	et de déplacements (v. notice	aux véhicules et autres biens (v. notice	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice	DES COLONNES 5 à 8				
1	2	3	4	5	6	7	8	9				
92 723				92 723				92 723				
65 573				65 573				65 573				
3 63 181				63 181				63 181				
4 63 101				63 101				63 101				
5 55 931				55 931				55 931				
6												
7												
8												
9												
10												
** 340 508				340 508				340 508				
** TOTAUX	I		I	L				<u>,l</u>				
B - AUTRES FRA	A I C							10				
Cadeaux de toute nat	ture, à l'exception de	es objets conçus sp	écialement pour la p	ublicité, et dont la	valeur unitaire ne dé	passe pas 69	€	10				
par bénéficiaire (tout Frais de réception, y	• •	restaurant et de spe	ctacles qui se rattach	ent à la gestion de l	'entreprise et dont la	charge lui incombe r	normalement	19 987				
Total	compris les mais de l	estudium et de spec	etaeres, qui se rattaer	ent u iu gestion de i	entroprise et dont la	enarge far meomoe i	- Iormarement	19 987				
Total												
C - ÉLÉMENTS	DE DÉFÉDEN⊜E	(v. notice	A :									
C - EELIVIEIVI S	Total des	`	<u>V</u> .			Bénéfices ir	nposables 9					
- de l'exercice 2018			O	360 495	- de l'exercice			62 042				
- de l'exercice 2015 - de l'exercice précé Nom et qualité du si		mi (01.10)	<u> </u>	360 495	- de l'exercice p			63 942 233 678				
- de l'exercice prece	acm w			J ± / 433	- ue rexercice p	orécédent ()		433 0/8				
Nom et qualité du si	-	GUERRIN MICHE			A VESOUL	le _						
			CTEUR GENERAL		Signature,							
Les montants sont arr	ondis à l'unité la plu	is proche.										

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

	Désignation de l'entreprise : ONLINEFORMAPRO SA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* Adresse de l'entreprise Espace de la Motte 70000 VESOUL Durée de l'exercice précédent* 1 2 2 2													
Г		méro SIRET* 4 2 4 7 8 0 3 3	6	0 0 0 1 4			Build de l'enere	Néant *						
ŀ				Brut		Amortissements, provisions	Exercice N clos le, [3 0 0 6 2 0 1 8] Net	N-1 N-1 Net 4						
t		Capital souscrit non appelé (I)	AA			2	3	4						
Ī	ES	Frais d'établissement *	AB		AC	1								
1	INCORPORELLES	Frais de développement *	CX	2 645 8	62 cq	1 543 937	1 101 925	974 069						
1			AF	66 1	62 AG	57 796	8 366	9 743						
1	ATTONS	Fonds commercial (1)	AH	191 5	06 AI		191 506	191 506						
1	MMOBILIS	Autres immobilisations incorporelles	AJ	343 7	73 ak		343 773	343 773						
I	IMI	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM									
A.	를 2	Terrains	AN		AO									
LAK	ORELL	Constructions	AP		AQ									
	TONS CORPOREILES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 1	01 AS	91	2 010							
G	SATION	Autres immobilisations corporelles	AT	396 6	44 AU	248 102	148 542	170 767						
K	MOBIL	Immobilisations en cours	AV		AW									
PA	M	Avances et acomptes	AX		AY									
EK	(2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		СТ									
$\mathcal{E}_{\mathcal{K}}$	NCIÈRE	Autres participations	CU	374 8	08 cv		374 808							
CONSERVER PAR	NS FINA	Créances rattachées à des participations	ВВ		ВС									
\mathcal{C}	ISATIO	Autres titres immobilisés	BD		ВЕ									
EA	IMMOBIL	Prêts	BF	7 5	94 BG		7 594	2 040						
<u> </u>	2	Autres immobilisations financières*	ВН	49 9	97 ві		49 997	36 490						
$\frac{7}{4}$		TOTAL (II)	BJ	4 078 4	46 вк	1 849 926	2 228 520	1 728 388						
EXEM		Matières premières, approvisionnements	BL		ВМ									
E_{λ}	*SX	En cours de production de biens	BN —		ВО									
1	STOCKS	En cours de production de services	BP		BQ									
	IN P	Produits intermédiaires et finis	BR		BS									
	3	Marchandises	ВТ		BU									
	CRÉANCES S	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 1	_		3 192	1 589						
į	ANCE NCE	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 083 6		7 620	1 076 045	867 708						
1	CRE	Autres créances (3)	BZ	410 6			410 662	150 782						
1	L	Capital souscrit et appeie, non verse	CB CD		CE									
1	DIVERS	(dont actions propres :) Disponibilités	CF	665 8			665 884	1 013 190						
ŀ		Charges constatées d'avance (3)*	СН				90 029	62 923						
1	_		CJ		33 cк	7 620	2 245 813	2 096 191						
9	es de Isation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	┨		33 61	, 020	2 213 313	2 000 101						
of softman	Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	┨											
	آڇ√ ر	Ecarts de conversion actif* (VI)	┨											
QUADRATUS Informatique		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	co		79 1A	1 857 546	4 474 333	3 824 579						
ADRATU.	Ren	vois: (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nette	cP CP	57 590	(3) Part à plus d'un an : CR							
	Clau de pi	ise de réserve ropriété :* Immobilisations :			Stocks:		Créances :							



BILAN - PASSIF avant répartition

GrH	1.4	2031	2010	

				Désignation de l'entreprise : ONLINEFORMAPRO SA				Néant	*
						Exercice N		Exercice N-1	
ſ			Capital so	ocial ou individuel (1)* (Dont versé :11.0.00.0.0.0)	DA	1 100 0	000	1 100	000
1			Primes d'é	émission, de fusion, d'apport,	DB	112 5	557	112	557
1			Ecart de r	éévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC				
1	S		Réserve le	égale (3)	DD	55 3	355	44	447
1	OPRI		Réserves	statutaires ou contractuelles	DE				
1	X PR		Réserves	réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF				
1	CAPITAUX PROPRES		Autres rés	serves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	DG	749 1	.34	563	691
1	CAP		Report à r	nouveau	DН				
			RÉSULTA	AT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	134 7	705	218	168
AN			Subventio	ons d'investissement	DJ				
LAK			Provisions	s réglementées *	DK				
$\mathcal{Z}_{\mathcal{I}}$				TOTAL (I)	DL	2 151 7	752	2 038	863
ED	spu	es	Produit de	es émissions de titres participatifs	DM				
KL	Autres fonds	propres	Avances of	conditionnées	DN				
FA	Ψ			TOTAL (II)	DO				
EK	ons	ges	Provisions	s pour risques	DP				
EK	Provisions our risques	et charges	Provisions	s pour charges	DQ				
SZ.	_ 8	_		TOTAL (III)	DR				
IPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT			Emprunts	obligataires convertibles	DS				
EA			Autres em	prunts obligataires	DT				
4K	_		Emprunts	et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	471 C	91	195	644
FL	ES (4)	,	Emprunts	et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	194 1	88	363	719
EXEM	DETT		Avances 6	et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
E_X	Д		Dettes for	urnisseurs et comptes rattachés	DX	646 8		295	
1			Dettes fise	cales et sociales	DY	721 9	962	809	590
1			Dettes sur	immobilisations et comptes rattachés	DZ				
ŀ	Com	nte	Autres de	ttes	EA	288 4	182		991
ŀ	régu		Produits c	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	EB				374
ŀ					EC	2 322 5	81	1 785	716
ŀ			Ecarts de	1	ED				
ŀ				TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 474 3	333	3 824	579
1	-	(1)	Ecart de r	1 1	1B				
1				Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
1	/OIS	(2)	Dont <	Ecart de réévaluation libre	1D				
1	RENVOIS		5 (Réserve de réévaluation (1976)	1E				
1		(3)			EF	0 000		1 684	005
lne lne	}	(4)			EG	2 007 2	434	1 674	∠05
QUADRATUS Informatique		(5)	Dont conc	cours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice	EH	132			
ATUS II				r des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice	: п ⁻ 20	J34.			
QUADR									

DGFiP N° 2052 2018

		Général des Im		ONIT TAIL				73												Page 32
l	Design	ation de	l'entreprise :	ONLINE	FOI	RMAPRO) S.	Α			Exercice	N							Néant	
						Ε.					Exportati				Т	.4al		Exercio	e (N-1)	
H		1				FI	rance				raisons intracomi		taires		10	otal				
		Ventes	de marchandises*	:	FA			4	078	FB				FC		4	078			
	Z	Produc	etion vendue	biens*	FD					FE				FF						
	(TIO		L	services*	FG	5	5 1	74	505	FH	1	L51	069	FI	5	325	574	6	005	211
	OITA	Chiffre	es d'affaires nets*	:	FJ	5	5 1	78	583	FK	1	L51	069	FL	5	329	652	6	005	211
	XPL	Produc	tion stockée*			•					•			FM						
	D'E	Produc	tion immobilisée*											FN		750	247		604	320
	UITS	Subver	ntions d'exploitatio	n										го						
	PRODUITS D'EXPLOITATION	Reprise	es sur amortisseme	ents et provis	ons, t	transfert de	char	rges* (9)					FP		203	736		206	839
J		Autres	produits (1) (11)											FQ			171			75
AN							7	Fotal d	les pro	duit	s d'exploitation	ı (2) (I	D)	FR	6	283	806	6	816	445
LAR		Achats	de marchandises (y compris di	oits d	le douane)*								FS		3	701			527
<u>LE DECLARAN</u>		Variati	Variation de stock (marchandises)*																	
\overline{ED}		Achats	de matières premi	ères et autres	appr	ovisionnen	nents	(у сог	mpris d	roits	de douane)*			FU						
<i>17</i> 2	Z	Variati	on de stock (matiè	res première	s et ap	pprovisionn	neme	nts)*						FV						
PAI	ATIC	Autres	achats et charges e	externes (3) (6 bis)) *								FW	1	997	565	2	296	530
ER	LOIT	Impôts	, taxes et versemer	nts assimilés	:									FX		215	611		273	996
A CONSERVER PAR I	EXP	Salaire	Salaires et traitements*													365	642	2	380	360
\overline{ASP}	ES D	Charge	es sociales (10)											FZ		774	369		778	639
\overline{O}	CHARGES D'EXPLOITATION	NOI			ſ	- dotations	s aux	amort	isseme	nts*				GA		735	631		704	990
3 A (CE	TONS	Sur immobilisation	ons		- dotations	s aux	provis	sions					GB						
AIRI		DOTATIONS EXPLOITATION	Sur actif circular	nt : dotations	aux p	provisions*								GC			500		12	870
. 1		D'E	Pour risques et cl	harges : dota	tions	aux provisi	ons							GD						
EXEMPI		Autres	charges (12)											GE		34	826		39	170
\overline{EX}							7	Fotal d	les cha	rges	d'exploitation	(4) (II	I)	GF	6	127	844	6	487	082
		ÉSULTA	AT D'EXPLOITA	TION (I - II)										GG		155	963		329	364
	opérations en commun	Bénéfi	ce attribué ou perte	e transférée*									(III)	GH						
	opér en coi	Perte s	upportée ou bénéfi	ce transféré*									(IV)	GI						
	SS	Produi	ts financiers de par	rticipations (5)									GJ						
	CIE	Produi	ts des autres valeur	rs mobilières	et cré	éances de l'a	actif	immol	bilisé (5)				GK			39			
	PRODUITS FINANCIERS	Autres	intérêts et produits	s assimilés (5)									GL			85			28
	TS E	Reprise	es sur provisions et	t transferts de	char	ges								GM						
	Пао	Différe	ences positives de c	change										GN						
	PR	Produi	ts nets sur cessions	de valeurs n	nobili	ières de pla	ceme	ent						GO						
									Total	des	produits finan	ciers ((V)	GP			125			28
	ERES	Dotatio	ons financières aux	amortissem	ents e	t provisions	s*							GQ						
	ANCII	Intérêts	s et charges assimi	lées (6)										GR		6	237		15	575
	CHARGES FINANCIERES	Différe	ifférences négatives de change											GS			135			
vrmatique	ARGE	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement										GT								
QUADRATUS Infor	CH		Total des charges financières (VI)										/I)	GU		6	372		15	575
UADRA			AT FINANCIER (GV		(6			(15	547)
ر ا	3 - R	ÉSULT	AT COURANT A	VANT IMP	ŜTS	(- +	I - I\	V + V	/ - VI)					GW		149	715		313	817

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

	Dés	signa	ation de l'entreprise : ONLINEFORMAPRO SA				Néant	*						
t					Exercice N		Exercice N-1							
t		ST:	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	НА	1	.97	1	164						
١	UITS	EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	НВ										
١	PRODUITS	EPTI	Reprises sur provisions et transferts de charges	нс										
١		EXC	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	нр	1	.97	1	164						
Γ		LES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 9	66	5	665						
١	GES	NNEI	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2	93	2	934						
١	CHARGES	EXCEPTIONNELLES	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG										
		EXCI	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн	2 2	59	8	598						
AKAN	4	- RI	ÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	ні	(2 0	62)	(7	434						
¥ V	Pa	ırtici	cipation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ			18	289						
<u> </u>	In	ıpôt	ts sur les bénéfices * (X)	нк	12 9	48	69	926						
G			TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	6 284 1	28	6 817	638						
ÄΓ			TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	НМ	6 149 4	22	6 599	470						
PAK	5	- BI	ÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	134 7	05	218	168						
AIKE A CONSERVER		(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	но										
X		(2)	Dont = produits de locations immobilières	ну										
22			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G				75						
		(3)	Dont - Crédit bail mobilier *	НР										
\mathcal{L}			- Crédit bail immobilier	НQ										
		(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	1 9	59	4	625						
NFL/		(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J										
EXEM		(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K										
EX	((6bis	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX										
١	((6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC										
١			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD										
ı	RENVOIS	(9)	Dont transferts de charges	A1	197 9	86	198	260						
	×	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2										
١		(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3										
١	L	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) Dont primes et cotisations	A4	34 3	76	30	283						
١		(13)	complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			Ever	cice N							
١		(7)	Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) de joindre en annexe)	et le	Charges exceptionnelles		Produits exception							
١	ļ		EGUL FOURNISSEUR ABT					197						
ı	ļ		ENALITES			7								
matique	-	RE	EGUL FOURNISSEUR CAUTION		2	93 Exer	cice N							
US Infor	-	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs : Charges antérieures Produits antérieurs												
QUADRATUS Informatique	-	RE	EGUL IMMOB		1 9	59								
ಶ	-													
	Dos	OVD	olications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.											





												Néant	*						
CADRE A			SITUA	TIONS	S ET MO						CICE DES AMO			IENTS TECHNI	QUES				
IMMOBILIS	SATIONS	AMORTISSA	BLES		ntant des au début o			ts	A	ugm	nentations : dotations de l'exercice	s	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établiss et de développ		TO	TAL I	CY		1 49	98 3	389	EL		643 0	03	EM	Î	7 456	EN		1 543	937
Autres immob				PE		6	52 9	901	PF		4 5	558	PG		9 663	PH		 57	796
incorporelles Terrains		101	TAL II	PI					PJ				PK			PL			
	Sur sol proj	pre		PM					PN				PO			PQ			
Constructions	Sur sol d'au	ıtrui		PR					PS				PT			PU			
1	Inst. généra	des, agencements ents des constructi	et	PV					PW				PX			PY			
Installations te	Installations techniques, matériel et outillage industriels								QA			91	QB			QC			91
	Inst. généra	iles, agencements,	,	PZ QD			34 8	350	QE		6 9	85	QF		599	QG		41	
<u> </u>	aménagements divers			QH				135	QI			350	QI		3,7,7	QK		44	
1	Matériel de	bureau et		┪゛├			L9 2				77 6			2	4 787	┨			081
—		e, mobilier récupérables		QL			L9 2	225	QM		77 6	943	QN	3	± /o/	QO			001
	et divers			QP					QR				QS		- 005	QT			100
		ТОТ	TAL III	QU				509	QV			169	QW	3		QX			193
TO	TAL GÉ	NÉRAL (I+II+	⊦III)	ØN	-	1 75	56 8	300	ØР		735 6	31	ØQ	64	2 504	ØR		1 849	926
CADRE B	VENT	TILATION DES	S MOU	√EME	NTS AF	FECT	ANT	LA P	ROVI	SIC	on Pour Amor	RTISS	SEME	ENTS DÉROGA	TOIRES				
Immobilisations			DOT	ATION	IS	Ι						_	REI	PRISES				ouvement 1	
amortissables	Différentiel de durée			olonne : e dégres	A morticcomo		nt fiscal		Di	Colonne 4 fférentiel de durée et autres			olonne 5 dégressif	Colonne 6 mortissement fiscal exceptionnel			amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement TOTAL 1	м9		N1			N2				N3		N4		N:	;		N6		
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	\		N8			P6				P7		P8		PS			Q1		
Γerrains	Q2		Q3			Q4				Q5		Q6		Qʻ	,		Q8		
Sur sol propre	Q9		R1			R2				R3		R4		R			R6		
Sur sol d'autrui Sur sol d'autrui Inst.gales,agenc et en des const	R7		R8			R9				S1		 S2		S3			S4		
Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6			S7				S8		S9		T1			T2		
inst. techniques mat. et outillage	T3		T4			T5				Т6		T7		T			T9		
	U1		U2			U3 -				U4		U5		U	;		U7		
Matériel de transport	U8		U9 -			V1				V2		V3		V	,		V5		
Mat. bureau et inform. mobilier	V ₆		V7			V8 -				V9		W ₁		w	2		W3		
Emballages			W5			W6				W7		W8		w			X1		
récup.et divers	1 -		X3			X4 -				X5		X6		X			X8		
Frais d'acquisition de itres de participations	1 1 2		13			284				113		240		A			Au		
TOTAL IV	, NL									NM							NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ			NR				NS		NT		N	J		NV		
Total général non venti NP + NQ + NR)	NW					général + NT + :		NY	7					Total général non vent (NW - NY)	NZ NZ				
CADRE C																			
AFFECTAN	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à fin de l'exerci				
Frais d'ém	ission d'e	mprunt à étaler											Z 9			Z8			
Primes de remboursement des obligations													CD.			CD CD			

QUADRATUS Informatique

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise :	ONLINEFORMAPRO SA	Néant 🗌

	Nature des	provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice 4
	Provisions pour r	reconstitution des	3Т	1	TA	2	ТВ	3	тс	4
Provisions réglementées	Provisions pour i	investissement	3U		TD		TE		TF	
églem		hausse des prix (1)*	3V		TG		ТН		TI	
sions 1	Amortissements		3X		TM		TN		то	
Provis	Dont majorations de 30 %	_	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour j (art. 39 quinquie	prêts d'installation s H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provision	s réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
		TOTAL I	3Z		TS		ТТ		TU	
	Provisions pour l	itiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour g	garanties données	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour j à terme	pertes sur marchés	4J		4K		4L		4M	
arges	Provisions pour a	mendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour J	pertes de change	4T		4U		4V		4W	
sdnes	Provisions pour j	pensions et obliga-	4X		4Y		4Z		5A	
our r	Provisions pour i	impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
ions p	Provisions pour immobilisations	renouvellement des *	5F		5H		5J		5K	
Provis	Provisions pour g et grandes révision		ЕО		EP		EQ		ER	
	Provisions pour of fiscales sur cong	charges sociales et	5R		5S		5T		5U	
	Autres provision charges (1)	s pour risques et	5V		5W		5X		5Y	
	, g ,	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
		- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6Н	
ation	sur	- titres mis en équivalence	02		Ø 3		0 4		Ø 5	
épréci	immobilisations	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
our d		- autres immobilisa- tions financières(1)*	Ø 6		Ø 7		Ø8		Ø 9	
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en	cours	6N		6P		6R		6S	
Provis	Sur comptes clie	nts	вТ	12 870	6U	500	6V	5 750	6W	7 620
-	Autres provision dépréciation (1)		6X		6Y		6Z		7A	
	()	TOTAL III	7B	12 870	TY	500	TZ	5 750	UA	7 620
	TOTAL GÉNÉ	RAL (I + II + III)	7C	12 870	UB	500	UC	5 750	UD	7 620
		[- (d'exploitation	UE	500	UF	5 750		•
		Dont dotations et reprises	- f	financières	UG		UH			
			- 6	exceptionnelles	UJ		UK			
				tion à la clôture de l'exercice ca			cle 39	-1-5e du C.G.I.	10	
1 (1)		at cánará calan l'annáa	do	enstitution de la provision ou se	alon I	shipt do la provision				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2018

Page 37

Dé	signat	ion de l	'entre	prise : ONLINEFORMA	PRC	SA											Néant	t
CA	DRE	А		ÉTAT DES CRÉANC	CES			М	ontant brut			A 1 an au j	plus			A plus	d'un an	
F SÉ	Créa	inces rat	taché	ées à des participations			UL				UM				UN			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Prêts	s (1) (2)					UP		7	594	UR		7 594		US			
DE I	Autr	es imm	obilis	sations financières			UT		49	997	UV		49 997	,	uw			
	Clie	nts dout	eux c	ou litigieux			VA											
	Autr	es créar	ices c	clients			UX		1 083	666		1 0	83 666					
		ce représe ou remis		(III	О)	Z1											
NT	Pers	onnel et	com	ptes rattachés			UY			250			250					
CULA	Sécu	ırité soc	iale e	et autres organismes sociaux			UZ											
DE L'ACTIF CIRCULANT	Etat	et autre	s	Impôts sur les bénéfices			VM		185	495		1	85 495					
LAC	colle	ectivités		Taxe sur la valeur ajoutée			VB		2	365			2 365					
DI	publ	iques		Autres impôts, taxes et versemer	nts ass	imilés	VN											
				Divers			VP		55	456			55 456					
		ipe et as					VC											
		ension o		(dont créances relatives à des op es)	eratio	ns	VR		167	096		1	67 096					
	Chai	rges con	staté	es d'avance			VS			029			90 029					
					1	OTAUX	VT		1 641	947	VU	1 6	41 947		VV			
SIC	(1)		ntant	- Prêts accordés en cours	d'exe	rcice	VD		8	728	1							
RENVOIS	. ,	de	s	- Remboursements obtenus	en cou	ırs d'exercice	VE		3	174	4							
	(2)	Prêts e	t avar	nces consentis aux associés (person	nes pl	nysiques) Montant bru	VF			1 an au plus		A plus d'1 an	.45			A1	de 5 ans	
	DRE			ÉTAT DES DETTES		1			A	2		A plus u 1 an	3	ius		A plus	4	
Emp	runts	obligata	aires	convertibles (1)	7Y													
		et dette		ataires (1)	7Z										4			
1	auprès			à 1 an maximum à l'origine	VG			536			53				4			
d	le créc	dit (1)		à plus de 1 an à l'origine	VH	47	0	555		155	20	8	315	3 4	17			
				ncières divers (1) (2)	8A										4			
				es rattachés	8B			857			85	_			_			
				attachés	8C			026			02				4			
		ociale et		es organismes sociaux	8D	26	4	609		264	60	9			\dashv			
Etat				ôts sur les bénéfices	8E			T.C.		- · ·					\dashv			
autre				e sur la valeur ajoutée	vw	14	8	760		148	76	0			+			
	ectivit	-		gations cautionnées	VX	_	_											
	iques			res impôts, taxes et assimilés	VQ	5	1	404		51	40	4			_			
				ions et comptes rattachés	8J	1.0		251		104		1			\dashv			
		associé tes (dor		tes relatives à des	VI			351			35				\dashv			
opér	ations	de pen	sion o	de titres) titres empruntés	8K	28	8	482		288	48	2			\dashv			
ou re	emis e	n garan	tie *		Z2										\dashv			
Prod	uits c	onstatés	d'av		8L	0.30	^	F 0 1		2 005	2.2	4	215	2 /	, ,			
×		Б	,	TOTAUX	VY	2 32			VZ Mont	2 007		runts et dettes co	315 ontrac-	_	┰			
RENVOIS	(1)			ouscrits en cours d'exercice	VJ			000	(2) tés au	près des as	sociés _I	personnes physiq	ues	VI			•06:	
RE		Empru	nts re	mboursés en cours d'exercice	VK	8	9	163	* Des exp	lications c	oncern	ant cette rubriq	ue sont don	nées	dans	la notice n°	2032	

QUADRATUS Informatique



1. REINTEGRATIONS	* Des expl	obligatoire (article 53 A du ications concernant cette rul	brique sont données dar	ns la notice n° 2032														
Contemporate of the investigation of the complete of the com	Désign	ation de l'entrepri	se: ONI	LINEFORM	IAPR	O SA							N	éant = *				
Part Company	I. RÉI	INTEGRATIC	ONS		_			I	BÉNÉFIC	E CO	MPTAB	LE DE	L'E	XERCICE	_	WA	134	705
Part Color				de l'exploita	nt ou	des associ	és								٦,	WB		
According to pleasable Mail Mai		(entreprises a 11	Κ) .	de son conje	oint			moins par	rt déductib	le *				à réintégrei	∷ ,	wc		
According to pleasable No.	en scal				WD							I) et	WE	21 84	. 9			
According to pleasable Mail Mai	mises ulat fi	Autres charges et dép		-				Taxe sur les ve	éhicules des so		25				-1	ΧE	36	082
According to pleasable No.	on adı du rés		réintégrer dans le ca	adre option						pensée de	e D))			
According to pleasable Mail Mai	rges n											+			'	xw	4	774
Retaining antices previous in Turnice 155 do CC1 1 2 9 de 1	Cha			-)			1 774											
The part of the societies (cf. page 9 de la notice 2032) The part of the societies (cf. page 9 de la notice 2032) The part of the societies (cf. page 9 de la notice 2032) The part of the societies (cf. page 9 de la notice 2032) The part of the societies (cf. page 9 de la notice 2032) The part of the societies (cf. page 9 de la notice 2032) The part of the societies (cf. page 9 de la notice 2032) The part of the societies (cf. page 9 de la notice 2032) The part of the societies (cf. page 9 de la notice 2032) The part of the societies (cf. page 9 de la notice 2032) The part of the societies (cf. page 9 de la notice 2032) The part of the societies (cf. page 9 de la notice 2032) The part of the societies (cf. page 9 de la notice 2032) The part of the societies (cf. page 9 de la notice 2032) The part of the societies (cf. page 9 de la notice 2032) The part of the page 9 de la notice 2032) The page 9 de la notice 203				ele 155 du CG	<u> </u>	<u> </u>	. ,, .	Charges in	idirereres (urt. 21	2 013)		2823			XY		
Section Sect)									+	7	1.2	948
Mode Part	Quote-par	Bénéfices réalisés pa	r une société WI	1	2032,	,	1			L7							12	740
The control of the co	- ·	-		_ imposées	an ta	ıx de 15 %	6 ou de 19			enrises	à l'imné	ât sur le i	reve	nu)	_			
Play - appendix Play - app	position rs et ifférées	nette à	es	{ 			00 dc 17	70 (10 70 po	ur ies entre	-priscs	armpe	ot sur ic i	CVC	iiu)				
Play - appendix Play - app	s d'imp rticulie tions d	long to	erme	- imposees	au tau	ux de 0 %	г								—	ZN		
Four-walkers Four	Régime pa imposi					es au	- I								_ `	WN		
In this condension Continue								- Plus-valu	es soumise	es au re	égime de	es fusion	S		┩	wo		
A	<u> </u>	Ecarts de valeur	s liquidatives s			prises à l'I	.S)		Zones d'en	trenrises	*	_	_			KR		
Part				(art. 39-1-3e et	212 du C		SU		(activité ex	onérée)		sw	_		_ի՝	WQ		
Resultant Fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage 1908 1909				déduit par les P	ME (Art	.209C)						М8			4			
II. DÉDUCTIONS																		
Provisional elea pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.* Provisional et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tables:	resum	at fiscar afferent a	Tuettytte Telev	ant da regime	option	mer de tax	ation au t	Jinage						TOTAL	-		188	509
Provide the charges à payer non déductibles, anéfeirement taxées, et réinégrées dans les résultats compubles de l'écercice (ef. tubleau 2058-B, cadre III) **TOTALII** **TOT									PERT	E CON	MPTAB	LE DE	L'E	XERCICE	\Box	ws		
### Pulsary allows imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) ### Pulsary allows imposées aux taux de 19 % ### Produit met des sociétés mères et des filiales ** ### Régime des sociétés mères et des filiales ** ###	Quote-	part dans les perte	es subies par ur	ne société de p	ersonr	nes ou un	G.I.E *									WT		
## 1	Provision	ns et charges à payer	non déductibles,	, antérieurement	axées,	et réintégré	es dans les r	ésultats compta	ables de l'exe	ercice (c	f. tableau	2058-В,	cadre	III)	\	WU		
Purs_values Imposées sur taux de 19 % Imposées sur taux de 19 % Imposées sur les moins-values nettes à long terme Imposées sur les moins-values nettes à l'expercie donn l'imposition est différée* Imposées sur les moins-values nettes à l'expercie donn l'imposition est différée* Imposées sur les moins-values nettes à l'expercie donn l'imposition est différée* Imposées sur les moins-values nettes à l'expercie donn l'imposées ur les moins-values nettes à l'expercie donn			- imposée	es au taux de 1	5 % (1	12.8 % po	ur les entre	eprises soum	ises à l'IR))						wv		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée* Régime des sociétés mères et des filiales * Quote-part de frais et charges restant imposable de déduire de sa citoins et parts d'inférêts : Quote-part de frais et charges restant imposable de déduire de sa citoins et parts d'inférêts : Quote-part de frais et charges restant imposable de déduire des produits and se collectivités d'Outre-mer*. ZZ ZZ ZZ ZZ ZZ ZZ ZZ			- imposée	es aux taux de	0 %										k	wн		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée* Régime des sociétés mères et des filiales * Quote-part de frais et charges restant imposable la déduire des produits net des actions et parts d'inférêts : Quote-part de frais et charges restant imposable la déduire des produits affectées aux activités d'Outre-mer*. YZ YZ	tion sitions	nettes <	- imposée	es aux taux de	19 %											WP		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée* Régime des sociétés mères et des filiales * Quote-part de frais et charges restant imposable la déduire des produits net des actions et parts d'inférêts : Quote-part de frais et charges restant imposable la déduire des produits affectées aux activités d'Outre-mer*. YZ YZ	mposi impo rées		- imputée	es sur les moin	s-valu	es nettes à	long term	ne antérieures	8						_	ww		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée* Régime des sociétés mères et des filiales * Quote-part de frais et charges restant imposable la déduire des produits net des actions et parts d'inférêts : Quote-part de frais et charges restant imposable la déduire des produits affectées aux activités d'Outre-mer*. YZ YZ	nes d'i liers el diffé		- imputée	es sur les défic	its ante	érieurs										ХB		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée* Régime des sociétés mères et des filiales * Quote-part de frais et charges restant imposable la déduire des produits net des actions et parts d'inférêts : Quote-part de frais et charges restant imposable la déduire des produits affectées aux activités d'Outre-mer*. YZ YZ	Régin articul	Autres plus-valu	ies imposées a	u taux de 19 %)										_ 	[6		
Produit net des actions et parts d'intérêts : \(\frac{1}{2} \) dédutire des produits nets de participations \(\frac{1}{2} \) \\ \[\begin{array}{c c c c c c c c c c c c c c c c c c c	ă	Fraction des plu	s-values nettes	s à court terme	de l'ex	xercice do	nt l'impos	ition est diffé	érée*						_	wz		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*. Majoration d'amortissement *		Régime des soci Produit net des a	iétés mères et c	des filiales *		(Quote-pa	rt de frais	et charges re	estant impo	osable ns		2A)	XA		
The proper of characterises and efficitis antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)* Entreprises nouvelles 44 sexies 44 sexies (art. 44 sexies (art. 44 sexies A) (art. 44 undecies) Entreprises nouvelles 44 sexies 44 sexies (art. 44 sexies A) (art. 44 sexies A) (art. 44 sexies A) (art. 44 undecies) Entreprises nouvelles (art. 44 sexies A) (art. 44 sexies A) (art. 44 undecies) Entreprises nouvelles (art. 44 sexies A) (art. 44 sexies A) (art. 44 undecies) Entreprises nouvelles (art. 44 sexies A) (art. 44 undecies) Entreprises nouvelles (art. 44 sexies A) (art. 44 undecies) Entreprises nouvelles (art. 44 sexies A) (art. 44 undecies) Entreprises nouvelles (art. 44 sexies A) (art. 44 undecies) Entreprises nouvelles (art. 44 sexies A) (art. 44 undecies) Entreprises nouvelles (art. 44 sexies A) (art. 44 undecies) Entreprise de la définate (art. 44 quatereix (ar																ZY		
The contraction of the contrac		Majoration d'am	nortissement *												7	XD		
The contraction of the contrac	ation	Entreprises nouv (reprise d'entreprise d'entreprise d'entreprises 44	relles rises K9	H	En 44	treprises nou sexies	velles	L2	inı	novantes	•	L5				XF		
The contraction of the contrac	Mes l'incit	Pôle de compétit CICE (art. 44 un	tivité hors		im	mobiliers cot	tissements ées	К3	Zo de	ne de re la défens	structurationse	PA PA						
Secarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS) Secarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS) Secarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS) Secarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS) Secarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS) Secarts de valeurs liquidatives sur détailler pour investissement Secarts détailler pour investissement Se	atteme	Zone franche urt (art. 44 octies et	oaine - TE octies A)	7	Ba	assin d'emploi dynamiser	1	ıF	Zo	ne francl	he d'activit	é XC						
Déduction diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2) Dont déduction exceptionnelle pour investissement * 124 567 Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la txation au tonnage III. RÉSULTAT FISCAL Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* Déficit santérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)* RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) NO DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) Créance dégagée par le ric report ZI XI XI XI XI XI XI XI	Ab.	e bén						(art. 44 quindecie	es)			PC						
sur feuillet séparé (EXT 2) Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage III. RÉSULTAT FISCAL Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* RÉSULTAT FISCAL RÉSULTAT F		Ecarts de valeur	s liquidatives s	sur OPCVM *	(entre	prises à l'I	S)					•			7	XS		
III. RÉSULTAT FISCAL Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) TOTAL II TOTAL II XI 63 942 XI 63 942 XI 653 942 XO			ler				Х9						ΖI)	XG	124	567
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				ctivités éligible	es au r	égime de l	la taxation	au tonnage	_						-			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)* RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XN 63 942 XO	III. RI	ESULTAT FI	SCAL				т	1.7.70			T 1			-		хн	124	567
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)* RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XN 63 942 XO	Résu	ıltat fiscal avant i	mputation des	déficits report	ables		-							03 94				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)* RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XN 63 942 XO	D (0")	1 11 .		, , , , ,	TO:		ŀ	aeticit	(11 moi	ns 1)	╢					ΔĴ		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XN 63 942 XO		1					11100-											
					,				WO)		<u> </u>			62.04				
1 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1										table	XN	S	ARL S		∠ ∑	ΧO		

Désignation de l'entreprise : ONLINEFORMAPRO SA 30/06/2018

signation de l'entreprise : ONLINEFORMAPRO SA			30/06/20
Détail des réintégrations diverses			
étail des déductions diverses			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi			124 567
	Total des déductions diverses	XG	124 567
		++	
		++	
		++	

DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2018

Page 40

	Désignation de l'entreprise : ONLINEFORMAPRO SA					Néant *
	I. SUIVI DES DÉFICITS					
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		(0
	Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
	Déficits reportables (différence K4 - K5)			K6		(0
	Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)			ΥJ		
	Total des déficits restant à reporter (somme $K6 + YJ$)			YK		(0
	II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FI	ISC	CALES CORRESPO	ND	ANTES	
	Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT		239 032
Į	III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'	AS	SSIETTE DE L'IMP	ÔΤ		
AN	(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur	l'exercice
LA h	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	zv		zw		
EC	Provisions pour risques et charges *					
ED	82	X		8Y		
RLE	82	z		9A		
PAK I	91	В		9C		
EK	Provisions pour dépréciation *					
CONSERVER	91	D		9E		
NSI	91	F		9G		
0	91	н		9J		
\mathcal{A}_{A}	Charges à payer					
AIKE	91	K		9L		
	97	М		9N		
EMPI	91	P		9R		
EX	98	\mathbf{s}		9T		
	TOTAUX (YN = ZV å 9S) et (YO = ZW å 9T)	'N		YO		
	à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		li	gne WU
	CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS	S (a	art. 23\(\overline{A}\)epties du CGI)		
	Montant au début de l'exercice		Imputations			t net à la l'exercice
	Montant de la réintégration ou de la déduction L1					
	ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPOR art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	RT	S		XU	

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Γ																				
ļ	Désign	ation de l'entreprise : <u>ONLINEFORMAPRO SA</u>	· · ·												_	<u> </u>		Néa	nt	*
١		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC					ffectations	Į	- Ré	serve	s lég	ales		Z	В		10	90	8
١	S						au	x réserves	Į	- Au	tres 1	éserv	es		Z	D		185	44	2
١	ORIGINE	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	218	168	AFFECTATIONS	Di	ividendes							Z	Е		21	81	7
١	ORI					FFEC	Aı	utres réparti	tions						Z	F				
١		Prélèvements sur les réserves	ØE				Re	eport à nouv	eau						Z	G			(0)
Į		TOTAL I	ØF	218	168		(N	B : le total I doi	t néces	sairement é	tre éga	al au to TO			Z	Н		218	16	8
l		SEIGNEMENTS DIVERS									Exerc	ice N	:				Exerc	ice N-1	:	
N	ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de re en crédit-bail	evient de	es biens pr	J7)	YQ											
ARAN	GEM	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR											
	ENGA	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS											
DEC	S	- Sous-traitance							YT			85	4	44:	2		1	12	1 36	68
Œ	ARGE	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des lo en location pour une			J8)	XQ			59	5	662	2			58) 8 C	67
#	ES S ET CHA RNES	- Personnel extérieur à l'entreprise			•	•		'	YU											
$\frac{\lambda}{\lambda}$	STES VTS E TERN	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétro	cession	ns)					SS			6	8	19	0			6	9 63	37
VEI	DES POSTE ES ACHATS I EXTER	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			1	1	883	1				3 23	3 4
SERVER PAR	TAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Autres comptes (dont cotisations versées au syndicales et professionnel		isations	ES)	ST			46	7	390	0			51	5 42	24
Š	AU AU	Total du poste correspondant à		ne FW du	tableau	n° 2052			ZJ		1	99	7	56!	5		2	29	5 5	3 0
A CON	ET	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW			6	0 :	134	4			3	5 20	07
77	IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		zs)	9Z			15	5 -	47	7			23	3 78	8 9
EXEMPLAIR	IMP T/T	Total du compte correspondant	à la ligi	ne FX du	tableau	n° 2052			YX			21	5	61	1			27	3 99	96
<u>E</u>		- Montant de la T.V.A. collectée	vát nali ana						YY			74	3	899	9			71	1 50	08
EN	\mathbf{IV}_{ℓ}	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours services ne constituant pas des immobilisations	de l'ex	ercice au	titre des	biens et	t		YZ			9	9 !	50	6			7	3 7:	15
EX		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annue	lle sou	scrite au	itre des	salaires			ØВ		2	31	9 '	72:	3					
١		DADS de 2017)* - Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt	lors de	la premi	ère optio	n pour			ØS											
١	S	le régime simplifié d'imposition * - Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison de	es somi	mes mise	S				ZK			L.5	6	9	%		1	.83	Т	%
١	DIVERS	à la disposition de la société * - Numéro de centre de gestion agréé *	T x	(P						rticipatio					;		oui cocl		ZR	0
١	O	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt p			rticle 23	8		prevu	par art RG	.38 II de	l'ann.	III au	C.G	.1)		Si	non 0			i
١		bis du CGI pour l'entreprise donatrice - Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortisse	ment e	exception	nel chez				RH						\dashv					
ł		l'entreprise investisseur dans Îe cadre de l'article 217 oct Société : résultat comme si elle JA	ies du (s-values à	15 %	JK					Plne	value	sàno	%	JL				
		n'avait jamais été membre du groupe.			s-values à		JM						utatio			JC				
	IE DE JPE*	Groupe : résultat d'ensemble. JD			s-values à		JN					•	value		06	JO	+			
	RÉGIME DE GROUPE*	Groupe : resultat d'ensemble.			s-values à		JP						utatio		/4	JF	+			
	x -	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société	ЈН					mère du group	•••	JJ	Т	шр	atatiC	,115		Jr	+	 	\top	
- 1		mère, 2 si société filiale	JH	'	N SIKEI	de la soc	ciete i	nere du group	je	33										

⁽¹⁾ Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

יע	GF1P	N°	2059)-A	20	18
					_	

1	Désign	nati	on de l'entreprise : ONLIN	NEFORMAPRO SA								Néant *
Ŀ	<u> ۲</u> - ۲	DÉ	TERMINATION DE LA V	ALEUR RÉSIDUELL	.E							
I	Vature	et d	ate d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette i		Amort en f	ranchise d'impôt	Autres amortisseme	ents *	V	aleur résiduelle
T		1										
ı		2										
ı		3										
ı	* SI	4										
ı	- Immobilisations *	5										
ı	imobil											
ı	ı. I	6										
l		7	CF ETAT ANNEXE	649 064				642 504				6 560
		8										
7		9										
LE DECLARAIN		10										
		11										
		12										
			B - PLUS-VALUES	S, MOINS-VALUES			Q	ualification fiscale	des plus et moins-	values réal	lisées *	
¥			Prix de vente	Montant global de la ou de la moins		Court ter	me		Long terme			Plus-values taxables à
AIKE A CONSERVER FAR			①	8	value	9		19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	•	19 % (1) (1)
N E		1										
ZZ		2										
\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\		3										
ر		4										
L A	* su	5										
Ĭ	Immobilisations	6										
	mmob	7		(1	5 935)	(5	935)					
ZAEM	Ξ	8		()	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	(3	733 /					
Z Z		9										
ı		Ĺ										
ı		10										
ı		11										
\perp		12	Fraction résiduelle de la provision spé	éciale de réévaluation afférente								
l		13	aux éléments cédés Amortissements irrégulièrement diffé			+						
ı		15	Amortissements afférents aux élémen			+						
ı		1.0	bles par une disposition légale Amortissements non pratiqués en comfiscale pour investissement, définie pa	nptabilité et correspondant à la	déduction	+						
ı	II - Autres éléments	16	ment utilisée			ľ.		г		1		
ı	res élé	17	Résultats nets de concession ou de sou de brevets faisant partie de l'actif imm onéreux depuis moins de deux ans									
ı	I - Auí	18	Provisions pour dépréciation des titres values à long terme devenues sans obj	s relevant du régime des plus o	u moins-							
ı	_	19	Dotations de l'exercice aux comptes d relevant du régime des plus ou moins-	le provisions pour dépréciation	des titres		-					
		20	Divers (détail à donner sur une note a	nnexe)*								
ı		C	ADRE A: plus ou moins-value no des lignes 1 à 20 de la	ette à court terme (total alg colonne 9)	ébrique	(5	935)					
e e		C	ADRE B: plus ou moins-value no des lignes 1 à 20 de la	ette à long terme (total algé	brique				_(D)			
formatiqu		C	ADRE C: autres plus-value taxab			(A)		(B) (ventilation par taux)			(C)
VTUS In			ications concernant cette rubrique sont d s-values sont imposables au taux de 19	données dans la notice n° 2032		Cat 210 F 4: 6	YCI					
QUADRATUS Informatique	.,	Pru		, on appreciation des articles 2	015 971, 200 C	210 12 UU C						

Désignation de l'entreprise :

ONLINEFORMAPRO SA

Page 43 30/06/2018

		Amortissements			Montant de			Long terme		Plus-values
Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	la plus-value ou de la moins-value	Court terme	16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	taxables à 16,5 %
VIR CAUTION MIRAFLORE	2 800		2 800		(2 800)	(2 800)				
PRET ALBANE LAGENTE	1 374		1 374		(1 374)	(1 374)				
PRET ALIBERT	673		673		(673)	(673)				
PRET RAMATA MAMOUDOU	665		665		(665)	(665)				
PRET PEQUEGNOT	422		422		(422)	(422)				
LogiceEVAL +Microsoft	1 375	1 375								
SYGMA TECHNOLOGIES	8 000	8 000								
LATSON PRODUCTION	1 340	1 340								
LATSON PRODUCTION	1 770	1 770								
LATSON PRODUCTION	463	463								
BARBE D-E VENTE PASSI	4 000	4 000								
BLUESNAP 14/11/2014	2 549	2 549								
LATSON PROD. voix	815	815								
EDITIONS QUI PLUS EST	289	289								
06/2014	46 876	46 876								
EUROTESTES EDITIONS 0	291	291								
EDITIONS QUI PLUS EST	289	289								
EUROTESTS EDITIONS 01	291	291								
LATSON PROD voix off	545	545								
EUROTESTS EDITIONS 01	291	291								
07/2013	51 098	51 098								
AGENCEMENT POLE FORMA	762	762								
05/2014	45 539	45 539								
04/2014	49 160	49 160								
03/2014	51 002	51 002								
02/2014	47 139	47 139								
01/2014	47 976	47 976								
12/2013	44 513	44 513								
11/13	49 552	49 552								
10/2013	52 123	52 123								
09/13	49 940	49 940								
LATSON PRODUCTION voi	403	403								
MCA TECHNOLOGY	431	431								
FLY	745	745								
CONFORAMA	1 416	1 416								
MCA TECHNOLOGY	742	742								
MCA TECHNOLOGY	1 697	1 697								
MCA TECHNOLOGY TV LED	388	388								
MCA TECHNOLOGY	1 242	1 242								

Désignation de l'entreprise :

ONLINEFORMAPRO SA

30/06/2018

Désignation de l'entreprise :	ONLINE	FORMAPRO) SA						30/	06/2018
Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la	Court terme		Long terme		Plus-values taxables à 16,5 %
	dongme	d'impôt	residuene		moins-value		16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	16,5 %
MCA TECHNOLOGY	434	434								
NAS	648	648								
JM BRUNEAU	1 466	1 466								
DESAUTEL	1 450	1 450								
CORDIA INCENDIE	1 003	1 003								
4 BUREAUX + 10 CHAISE	599	599								
REPRISE MATERIEL DGD	7 975	7 975								
EDITIONS QUI PLUS EST	289	289								
MCA TECHNOLOGY	431	431								
IP2C	720	720								
IP2C	720	720								
MCA TECHNOLOGY NOTEBO	1 242	1 242								
MCA TECHNOLOGY	434	434								
MCA TECHNOLOGY NOTEBO	414	414								
VIDEOPROJECTEUR24.FR	409	409								
MCA TECHNOLOGY NOTEBO	5 382	5 382								
MCA TECHNOLOGY DELL	815	815								
LOGISIDE	625		625							
DACTYL BUREAU	3 236	3 236								
08/13	49 203	49 203								
DESAUTEL	588	588								
Fotal	649 064	642 504	6 560		(5 935)	(5 935)				
i outi	017 UU	012 304	0 300		(5 955)	(5 955)				l

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2018

Désignation de l'entrepris	se: ONLINEFORMAP	RO SA				Néant X
(i	A ELÉMENTS AS: à l'exclusion des plus-values de fu		AU RÉGIME FISCAL DE mposition est prise en char			
	Origine		Montant net des plus-values	Montant antérieurement	Montant compris dans le résultat	Montant restant à
	Imposition répartie		réalisées*	réintégré	de l'exercice	réintégrer
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
au cours de	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CG	[)				
		TAL 1				
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				a remagne
	sur 3 ans au titre de	N-2				
		N-1				
		N-2				
Plus-values réalisées		N-3				
au cours des	Sur 10 ans ou sur une durée	N-4				
	différente (art. 39 quaterdecies					
exercices antérieurs	1ter et 1 quater du CGI)	N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
		N-8				
1		N-9				
-		N-9				
		TAL 2				
Plus-values de fu		TAL 2 GRÉES DAN nes afférente		les ou taxées lors des opéi		d'une activité
Cette rubric Plus-values de fu (personnes moral Origine c	B PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission	TAL 2 GRÉES DAN nes afférente		les ou taxées lors des opéi	rations de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une société d	d'une activité
Cette rubric Plus-values de fu (personnes moral	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DAN nes afférente	s aux biens non amortissab Montant net des plus-values réalisées	les ou taxées lors des opét Montant anté-	rations de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une société o professionnelle exercée à titre indiv Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés) Montant restant
Cette rubric Plus-values de fu (personnes moral	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DAN nes afférente	s aux biens non amortissab Montant net des plus-values réalisées	les ou taxées lors des opét Montant anté-	rations de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une société o professionnelle exercée à titre indiv Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés) Montant restant
Cette rubric Plus-values de fu (personnes moral Origine o	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DAN nes afférente	s aux biens non amortissab Montant net des plus-values réalisées	les ou taxées lors des opét Montant anté-	rations de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une société o professionnelle exercée à titre indiv Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés) Montant restant
Cette rubric Plus-values de fu (personnes moral Origine o	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DAN nes afférente	s aux biens non amortissab Montant net des plus-values réalisées	les ou taxées lors des opét Montant anté-	rations de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une société o professionnelle exercée à titre indiv Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés) Montant restant
Cette rubric Plus-values de fu (personnes moral	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DAN nes afférente	s aux biens non amortissab Montant net des plus-values réalisées	les ou taxées lors des opét Montant anté-	rations de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une société o professionnelle exercée à titre indiv Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés) Montant restant
Cette rubric Plus-values de fu (personnes moral	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DAN nes afférente	s aux biens non amortissab Montant net des plus-values réalisées	les ou taxées lors des opét Montant anté-	rations de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une société o professionnelle exercée à titre indiv Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés) Montant restant
Cette rubric Plus-values de fu (personnes moral Origine c	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DAN nes afférente	s aux biens non amortissab Montant net des plus-values réalisées	les ou taxées lors des opét Montant anté-	rations de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une société o professionnelle exercée à titre indiv Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés) Montant restant
Cette rubric Plus-values de fu (personnes moral Origine c	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DAN nes afférente	s aux biens non amortissab Montant net des plus-values réalisées	les ou taxées lors des opét Montant anté-	rations de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une société o professionnelle exercée à titre indiv Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés) Montant restant
Cette rubric Plus-values de fu (personnes moral Origine c	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DAN nes afférente	s aux biens non amortissab Montant net des plus-values réalisées	les ou taxées lors des opét Montant anté-	rations de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une société o professionnelle exercée à titre indiv Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés) Montant restant
Cette rubric Plus-values de fu (personnes moral Origine c	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DAN nes afférente	s aux biens non amortissab Montant net des plus-values réalisées	les ou taxées lors des opét Montant anté-	rations de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une société o professionnelle exercée à titre indiv Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés) Montant restant
Cette rubric Plus-values de fu (personnes moral	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DAN nes afférente	s aux biens non amortissab Montant net des plus-values réalisées	les ou taxées lors des opét Montant anté-	rations de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une société o professionnelle exercée à titre indiv Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés) Montant restant
Cette rubric Plus-values de fu (personnes moral Origine c	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DAN nes afférente	s aux biens non amortissab Montant net des plus-values réalisées	les ou taxées lors des opét Montant anté-	rations de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une société o professionnelle exercée à titre indiv Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés) Montant restant
Cette rubric Plus-values de fu (personnes moral Origine c	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DAN nes afférente	s aux biens non amortissab Montant net des plus-values réalisées	les ou taxées lors des opét Montant anté-	rations de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une société o professionnelle exercée à titre indiv Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés) Montant restant
Cette rubric Plus-values de fu (personnes moral Origine o	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DAN nes afférente	s aux biens non amortissab Montant net des plus-values réalisées	les ou taxées lors des opét Montant anté-	rations de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une société o professionnelle exercée à titre indiv Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés) Montant restant
Cette rubric Plus-values de fu (personnes moral Origine o	PLUS-VALUES RÉINTÉG que ne comprend pas les plus-valu sion, d'apport partiel ou de scission les soumises à l'impôt sur les sociétés seul des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DAN nes afférente	s aux biens non amortissab Montant net des plus-values réalisées	les ou taxées lors des opét Montant anté-	rations de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une société o professionnelle exercée à titre indiv Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes sociétés) Montant restant

QUADRATUS Informatique

	DOTH N 2037-C 2010
DES MOINS-VALUES A LONG TERME	Page 46

Formulaire obligatoire (article 53 du Code Général des Impôts)	Α	(14)	SUIVI DES MO	INS-VALUES A I	LONG TERME		Page 46		
Désignation de l'entre	eprise :	ONLINEFOR	RMAPRO SA				Néant X *		
			Rappel de la plus ou moins-va	lue de l'exercice relevant du	taux de 15% 1 ou 12	.8 % ②.			
Entreprises soumisesEntreprises soumises	-		Gains nets retirés de la cession exclus du régime du long term			otées			
	•	<u>L</u>	Gains nets retirés de la cession (art. 219 I a sexies-0 du CGI)			2,8 M€			
I - SUI\	VI DES	MOINS-VALUE	ES DES ENTREPRIS	SES SOUMISES À	. L'IMPÔT SUR LE	REVENU			
Origine			ins-values à 12.8 %	long terme de	les plus-values à e l'exercice osables 12.8 %	moins-	e des values 12.8 %		
1)			2		3	4			
Moins-values nettes	N								
	N-1								
	N-2								
Moins-values nettes à	N-3								
long terme subies au	N-4								
cours des dix exercices	N-5								
antérieurs (montants	N-6								
restant à déduire à la	N-7								
clôture du dernier	N-8								
exercice)	N-9								
	N-10								
II - SUIVI D		INS-VALUES A	À LONG TERME DI	ES ENTREPRISES	SOUMISES À L'II	L MPÔT SUR LES S	OCIÉTÉS *		
			Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Colds Jan		
Origine		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 16.5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6		

			Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Solde des			
Origine		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6		
1		2	3	4	(5)	6	7		
Moins-values nettes	N								
	N-1								
	N-2								
Moins-values nettes à long terme	N-3								
subies au cours des	N-4								
dix exercices antérieurs	N-5								
(montants restant à	N-6								
déduire à la clôture du	N-7								
dernier exercice)	N-8								
	N-9								
	N-10								

⁽¹⁾ Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

	Désignation de l'entrepr	rise:	ONLINEFORMAPE	0.	SA						Néant X *
ł	I SITUATI	ON DU C	COMPTE AFFECTÉ A	4 L'	ENREGISTREMEN	IT DE LA RÉSEF	RVE SPÉCIALE POUR	L'EXE	ERCICE N		
ı						Sous-comptes de la	réserve spéciale des plus-va	alues à lo	ong terme		
					taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxé	es à 19 %	ta	xées à 25 %
İ	Montant de la réserve sp à la clôture de l'exercice	péciale e précédent	(N-1)	1							
ı	Réserves figurant au bil au cours de l'exercice	an des socie	étés absorbées	2							
İ	uu vouis de l'ellerere	тот	AL (lignes 1 et 2)	3							
İ		- donnar	nt lieu à complément t sur les sociétés	4							
	Prélèvements opérés «	- ne donn	ant pas lieu à complément t sur les sociétés	5							
A		•	AL (lignes 4 et 5)	6							
AK K	Montant de la réserve sp à la clôture de l'exercice		(ligne 3 - ligne 6)	7							
\mathcal{L}	II RÉSERVE S	PÉCIALE	DES PROVISIONS	POL	IR FLUCTUATION	DES COURS *	(5e, 6e, 7e alinéas d	de l'art	t. 39-1-5e d	du Co	GI)
\mathcal{L}	montant de la rése à l'ouverture de l'exc		réserve figurant au bi sociétés absorbées au c			montants prélevé	s sur la réserve		montan à la clôtur		réserve exercice
			l ., ,		donn	ant lieu	ne donnant pas lieu				
7	1		l'année ②			ent d'impôt ③	à complément d'impôt	4		(5)	
PAKL	①					_		4		<u></u>	
EK PAK L	①					_		4		<u> </u>	
KVEK PAK L	①					_		4		5	
NS <u>EKVEK PAK L</u>	J	nt cette rubriq		ce n°	à complén	_		4		<u> </u>	
CONSERVER PAR L	J	nt cette rubriq	2	ce n°	à complén	_		4		<u>(\$)</u>	
E A CONSERVER PAR L	J	nt cette rubriq	2	ce n°	à complén	_		4		⑤	
IRE A CONS <u>erver Par L</u>	J	nt cette rubriq	2	ce n°	à complén	_		4		<u>(5)</u>	
PLAIRE A CONS <u>ERVER PAR L</u>	J	nt cette rubriq	2	ce n°	à complén	_		4		<u>(S)</u>	
EMPLAIKE A CONS <u>ERVER PAR L</u>	J	nt cette rubriq	2	ce n°	à complén	_		4		\$	
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LI	J	nt cette rubriq	2	ce n°	à complén	_		4		\$	

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts) **(16)**

du Code General des Impots)													
Désignation de l'entreprise :	ONLINEFORMAPRO S	A									Néar	nt [*
Si entreprise membre d'une intégrat	tion fiscale, indiquez le SIREN d	le la tête de	e groupe	:									
Exercice ouvert le : 01/07	7/2017 et	clos le :	30/0	06/2018		 Du	ırée (en nomb	re de m	ois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence				<u>·</u>									
Ventes de produits fabriqués, presta	ations de services et marchandise	es								OA	5	329	652
Redevances pour concessions, brev	rets, licences et assimilées									OK			
Plus-values de cession d'immobilis	ations corporelles ou incorporelle	es si rattac	hées à un	e activité normale et co	ourante					OL			
Refacturations de frais inscrites au	compte de transfert de charges									OT			
								TOTA	AL 1	OX	5	329	652
II- Autres produits à retenir pour	r le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante	(hors quotes-parts de résultat su	ır opératio	ns faites e	en commun)						ОН			171
Production immobilisée à hauteur c	les seules charges déductibles ay	ant concou	uru à sa fo	ormation						OE		750	247
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles d	e la valeur ajoutée									OI		197	986
Rentrées sur créances amorties lors	qu'elles se rapportent au résultat	d'exploita	tion							XT			
								TOTA	AL 2	OM		948	404
III- Charges à retenir pour le cale	cul de la valeur ajoutée (1)												
Achats										ON		3	701
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception de	es loyers et des redevances									OR	1	438	958
Loyers et redevances, à l'exception convention de location-gérance ou					ns le cadre d'une	;				os			
Taxes déductibles de la valeur ajou	tée									OZ			
Autres charges de gestion courante	(hors quotes-parts de résultat sur	r opération	ns faites e	n commun)						ow		34	826
Charges déductibles de la valeur ajo	outée afférente à la production in	nmobilisée	e déclarée	;						OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée cadre d'une convention de location-gérar				-	à disposition dans	le				O9			
Moins-values de cession d'immobil	isations corporelles ou incorpore	elles si ratt	achées à 1	une activité normale et	courante					OY			
								TOTA	AL 3	OJ	1	477	484
IV- Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée					(tota	ıl 1 + t	total 2	2 - total 3))	OG	4	800	572
V- Cotisation sur la valeur ajouté	e des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAI formulaires nos 1329-AC et 1329-I		nos 1330-C	CVAE-SI	pour les multi-établiss	sements et sur le	es				SA	4	800	572
	Cadre réservé	é au mono	-établiss	ement au sens de la C	VAE								
Si vous êtes assujettis à la CVAE le cadre ci-dessous et la case SA,					e n° 1330-CVAI	E -SD),	, veu	illez com _l	pléter				
Mono établissement au sens de la C	VAE, cocher la case	EV											
Chiffre d'affaires de référence CVA	E (report de la ligne OX)		GX	5 329 652	Effectifs au s	sens de	e la C	CVAE *		EY			0
Période de référence		GY		01/07/2017		GZ		30,	/06/20	018			
Date de cessation		'				HR							
VI - Cotisation foncière des entre	prises : qualification des effect	ifs			·	'							
Effectif moyen du personnel *:										YP			84
dont apprentis										YF			
dont handicapés	.									YG			
Effectifs affectés à l'activité artisan	ale									RL			
immobilisée déclarée ligne OE, por	rtées en ligne OU.			·		-							
* Des explications concernant ces c § Cotisation foncière des entreprise	ases sont données dans la notice s : qualification des effectifs.	n° 1330-0	JVAE-SI) § Répartition des sala	riés et dans la n	otice n	ı~ 203	52-NOT-S	SD				

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait $% \left(1\right) =\left(1\right) \left(1\right$

	détenant directement au moins 10 % du capital de la société)
N° de dépôt	

1/	(1
/ 1	

	Néant *
EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 8	N° SIRET 4 2 4 7 8 0 3 3 6 0 0 0 1 4
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ONLINEFORMAPRO SA	
ADRESSE (voie) Espace de la Motte R	ue du Praley
CODE POSTAL 70000 VILLE VESOUL	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3015683
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 4200917
- CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :	
Forme juridique SARL Dénomination JJF	
N° SIREN (si société établie en France) 440819258 %	de détention 17.96 Nb de parts ou actions 296 000
Adresse: N° 3 Voie RUE DE BELLEVUE	
Code postal 68100 Commune MULHOUSE	Pays
Forme juridique SARL Dénomination CABINET DPG	
N° SIREN (si société établie en France) 400079687 %	de détention 11.87 Nb de parts ou actions 856 700
Adresse: N° Voie LES HABERGES	
Code postal 70000 Commune VESOUL	Pays
Forme juridique SARL Dénomination PHMC	
N° SIREN (si société établie en France) 507793040 %	de détention 11.68 Nb de parts ou actions 842 600
Adresse: N° 9 Voie rue bayen	
Code postal 75017 Commune PARIS	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) %	de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
- CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :	
Titre (2) Mme Nom patronymique GUERRIN	Prénom(s) MICHELE
Nom marital %	de détention 23.67 Nb de parts ou actions 1 708 267
Naissance : Date 010848 N° Département 39 Commune	LONS LE SAUNIE Pays
Adresse: N° 19 Voie RUE DU MAROZ	
Code postal 70130 Commune NOIDANS LE	FERROUX Pays
Titre (2) M Nom patronymique GOUX	Prénom(s) DOMINIQUE
	de détention 10.37 Nb de parts ou actions 748 076
Naissance : Date 220650 N° Département 70 Commune	
Adresse: N° 7 Voie RUE ROGER SALENG	
Code postal 70000 Commune VESOUL	Pays
7-2- 1-2 [/ 0000] COMMUNIC [VESOUT	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2018

	(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
N° de dépôt	dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

_	/
_	1
	_

(1)

	Néant *
EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 8 N° SIRET 4 2	4 7 8 0 3 3 6 0 0 0 1 4
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ONLINEFORMAPRO SA	
ADRESSE (voie) Espace de la Motte Rue du Praley	
CODE POSTAL 70000 VILLE VESOUL	
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1	
Forme juridique SAS Dénomination COMMEST MULTIMEDIA SAS	
N° SIREN (si société établie en France) 3 9 2 5 0 1 0 0 3	% de détention 100.00
Adresse: N° 22 Voie RUE DE CHEMNITZ	
Code postal 68200 Commune MULHOUSE	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
OMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			90 028.6
30/06/2018 EXT CCA SCPI IMMO PLCT 3T2018	6 128.04		
30/06/2018 EXT CCA LOYER 2 SCPI IMMO PLCT 3T	6 973.64		
30/06/2018 EXT CCA TANDEM 3T2018	17 087.54		
30/06/2018 EXT CCA ABNI LES ECHOS 6 MOIS	321.00		
30/06/2018 EXT CCA ABNT LES ECHOS 6 MOIS 30/06/2018 EXT CCA ALLPLAN 10/12	1 000.00		
30/06/2018 EXT CCA LABEL APP 2018	796.00		
30/06/2018 EXT CCA CACEIS 2018 6 MOIS	2 829.00		
30/06/2018 EXT CCA EURONEXT 2018 6 MOIS			
30/06/2018 EXT CCA BOUYGUYES 75541811			
30/06/2018 EXT CCA BOUYGUES 75541810			
30/06/2018 EXT CCA CONNECT 7 MOIS			
30/06/2018 EXT CCA CPME 70 6 MOIS			
30/06/2018 EXT CCA FAIVRE DIJON			
30/06/2018 EXT CCA ZYXZEL ANTIVIRUS			
30/06/2018 EXT CCA ZYXZEL ANTIVIRUS 2			
30/06/2018 EXT CCA BOURGOONE FC NUMERIQUE			
30/06/2018 EXT CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
30/06/2018 EXT COA SILICON COMIE 2018			
30/06/2018 EXT CCA EBP	448.00		
30/06/2018 EXT CCA GRENKE 3T2018	241.44		
30/06/2018 EXT CCA GRENKE 3T2018	402.98		
30/06/2018 EXT CCA INFOPROMOTIONS 20-21/03			
30/06/2018 EXT CCA INFORMATIONS 20-21/03	66.00		
30/06/2018 EXT CCA LOGMEIN 11 JOURS	958.00		
30/06/2018 EXT CCA LA POSTE COLLECTE 2018			
30/06/2018 EXT CCA SALON LEARNING TECH 2019			
30/06/2018 EXT CCA SHUTTERSTOCK 6 MOIS	954.00		
30/06/2018 EXT CCA TENDERSPACE 235 JOURS	1 371.00		
30/06/2018 EXT CCA COMMEST	8 500.00		
30/06/2018 EXT CCA ABNT REVUE FID SOCIAL			
30/06/2018 EXT CCA ABNT EDIATIALIS	91.00		
30/06/2018 EXT CCA ABNT EXPRESS	62.00		
30/06/2018 EXT CCA LE QUOTIDIEN FORMATION			
30/06/2018 EXT CCA PIPE DRIVE	213.00		
30/06/2018 EXT CCA PIPE DRIVE	902.00		
30/06/2018 EXT CCA CITY MEO	50.00		
30/06/2018 EXT CCA AS3D	1 419.00		
30/06/2018 EXT CCA OVH	787.00		
30/06/2018 EXT CCA OPSAT	3 787.00		
41810000 CLIENTS FAE			321 245.
30/06/2018 EXT FAE INFA FC201420432	36 899.51		
30/06/2018 EXT FAE BC FONGECIF PF70	5 731.26		
30/06/2018 EXT FAE BC FONGECIF PF90	1 268.80		

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
30/06/2018 EXT FAE BC FONGECIF PF39	1 450.00		
30/06/2018 EXT FAE ARH ACTION PE	9 315.00		
30/06/2018 EXT FAE CNFPT PF70	1 632.00		
30/06/2018 EXT FAE CRFCPF PF39	9 212.70		
30/06/2018 EXT FAE CRFCPF PF39	10 155.60		
30/06/2018 EXT FAE CRFCPF PF90	6 897.78		
30/06/2018 EXT FAE CRFCPF PF25	11 430.72		
30/06/2018 EXT FAE CRFCPF PF70	9 839.17		
30/06/2018 EXT FAE ACTIV EMPLOI PF39	11 270.12		
30/06/2018 EXT FAE ACTIV EMPLOI PF 90	41 674.10		
30/06/2018 EXT FAE ACTIV EMPLOI PF 70	13 524.16		
30/06/2018 EXT FAE ELEPHORM	9 540.00		
30/06/2018 EXT FAE FM	8 760.00		
30/06/2018 EXT FAE AFSSAPS	12 000.00		
30/06/2018 EXT FAE ADEQUAT	7 140.00		
30/06/2018 EXT FAE AFORMAC	2 917.18		
30/06/2018 EXT FAE PLATINIUM	999.60		
30/06/2018 EXT FAE PERSEID	2 700.00		
30/06/2018 EXT FAE QQP APS	3 937.50		
30/06/2018 EXT FAE VISION PRO 30/06/2018			
30/06/2018 EXT FAE PRIME SATISFAC 1ER SEM			
30/06/2018 EXT FAE AFORMAC	15 894.98		
30/06/2018 EXT FAE OPCALIA	3 000.00		
	19 800.00		
30/06/2018 EXT FAE CPAM 30/06/2018 EXT FAE RESEAU ENIL			
30/06/2018 EXT FAE CRETA EURE	3 300.00		
30/06/2018 EXT FAE ICADEMIE	1 314.00 2 700.00		
30/06/2018 EXT FAE LEROY MERLIN			
30/06/2018 EXT FAE SAMSUNG 30/06/2018 EXT FAE AFPA	1 260.00 5 000.00		
44870000 ETAT-PRODUITS A RECEVOIR			55 456.2
30/06/2018 EXT CICE 01-06/2018	55 456.26		
46870000 PRODUITS A RECEVOIR			165 752.0
30/06/2018 EXT PAR APICIL GUERNE LAURENCE	722.37		
30/06/2018 EXT PAR CG POLE EMPLOI BUY 2T2018			
30/06/2018 EXT APICIL DETREZ 17/07-15/02/201			
30/06/2018 EXT PAR APICIL DETREZ 16/02-30/06			
30/06/2018 EXT PAR APICIL JFT 28/05-01/06			
30/06/2018 EXT PAR SOLDE SUBV ACS			
30/06/2018 EXT PAR DAQ 2017	107 058.01		
30/06/2018 EXT PAR ASP THOMAS ANNIE 05-06/18	333.00		
30/06/2018 EXT PAR ASP AZERKANE 05-06/2018	315.00		
30/06/2018 EXT PAR ASP DRABCZYNSKI A 05-06/1			
30/06/2018 EXT PAR ASP PHILLIP C 05-06/18	333.00		
30/06/2018 EXT PAR ASP PHILLIP C 05-06/18 30/06/2018 EXT PAR PHILLIP C 02-03-04/18	500.00		
30/06/2018 EXT PAR PHILLIP C 02-03-04/18 30/06/2018 EXT PAR APICIL PILLEREL D 13/4-6/			
	4 200./2		

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
30/06/2018 EXT PAR SYLAE PLATON 06/18 30/06/2018 EXT PAR SOLDE ACS SUBV	133.00 31 200.00		
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INTERETS COURUS			35.23
30/06/2018 EXT Total I.C. au 30/06/2018		35.23	
51860000 INTÉRÊTS COURUS À PAYER			501.05
30/06/2018 EXT INIEREIS SUR FRAIS COM 2T2018 30/06/2018 EXT INIEREIS ET COM 2T2018		131.88 369.17	
40810000 FOURNISSEURS FNP			335 428.75
30/06/2018 EXT GOOGLE SOLDE 30/06/2018 30/06/2018 EXT FRAIS TENUE COMPTE CRCA 06/18 30/06/2018 EXT COM DE MVT CRCA 06/18 30/06/2018 EXT COM FACT ENP 06/2018 30/06/2018 EXT INT CARTE AFFAIRES 06/18 30/06/2018 EXT CAP FD BAILLY ANTONIN 06/18 30/06/2018 EXT CAP FD BAILLY ANTONIN 06/18 30/06/2018 EXT CAP AV DAQ 2018 LOT 21 30/06/2018 EXT CAP INDIBAT 1ER SEM 2018 LONS 30/06/2018 EXT CAP INDIBAT 1ER SEM 2018 LONS 30/06/2018 EXT CAP OPSAT DOLE 6 MOIS 30/06/2018 EXT CAP OPSAT DOLE 6 MOIS 30/06/2018 EXT FD MAEGERLIN KARINE 06/18 DAQ 30/06/2018 EXT FD DIDIER VALERIE DAQ 21 30/06/2018 EXT CAP LOYER CRIF 1T + 2T CHARGE 30/06/2018 EXT CAP EDF HERICOURT 30/06/2018 EXT CAP EDF HERICOURT 30/06/2018 EXT CAP EDF LIXEUIL 30/06/2018 EXT CAP ENGIE VESOUL 30/06/2018 EXT CAP ENGIE VESOUL 30/06/2018 EXT CAP ENGIE VESOUL 30/06/2018 EXT CAP FACT CRCA 06/2018 30/06/2018 EXT CAP FACT CRCA 06/2018 30/06/2018 EXT CAP CHARGES CRIF 2018		50.13 45.00 104.11 68.72 110.09 124.80 7 416.32 299 779.27 1 322.28 260.00 57.60 91.24 24.24 10 285.80 5 810.22 104.66 144.70 291.33 1 420.69 2 257.00 268.23 235.02 65.35 79.59 467.77 3 858.14 634.45	

Ecritures d'inventaires	Débit Crédit	Montant
42020000 DETTER BROWGIONNÉES POUR CONS		220, 022, 10
42820000 DETTES PROVISIONNÉES POUR CONG		239 032.18
30/06/2018 EXT PROV CONCES PAYES	180 096	.67
30/06/2018 EXT PROV CONCES PAYES	27 916	.55
30/06/2018 EXT PROV CONCES PAYES	16 700	
30/06/2018 EXT PROV CONGES PAYES MONTBE	5 913	
30/06/2018 EXT PROV CONCES PAYES	7 348	
30/06/2018 EXT PROV CONCES PAYES	1 056	.30
43820000 CHARGES SOCIALES SUR PROVISION		103 000.73
30/06/2018 EXT PROV CONCES PAYES	76 732	02
30/06/2018 EXT PROV CONCES PAYES	12 041	.29
30/06/2018 EXT PROV CONCES PAYES	6 964	.32
30/06/2018 EXT PROV CONGES PAYES MONTBE	2 847	.34
30/06/2018 EXT PROV CONGES PAYES	3 940	.29
30/06/2018 EXT PROV CONGES PAYES	475	.47
43860000 ORGANISMES SOCIAUX CAP		7 588.35
30/06/2018 EXT CAP SOLDE CE 30/06/2017	2 946	83
30/06/2018 EXT CE MASSE SAL x 0.2%	4 641	
44860000 ETAT CHARGES À PAYER		42 488.22
30/06/2018 EXT CAP TF LUXEUIL SCHIANIAREILI	1 021	
30/06/2018 EXT CAP OM LUXEUIL 1FR SEM 2018		.00
30/06/2018 EXT CAP TF 2018 SCI BUCO		.00
30/06/2018 EXT CAP TH HERICOURT 1ER SEM 2018 30/06/2018 EXT CAP CFE	384 2 792	.00
30/06/2018 EXT CAP TVS 1ER SEM 2018	6 953	
30/06/2018 EXT CAP TRESO MOREZ TF 2018	109	
30/06/2018 EXT CAP CRIF TAXE FONCIERE 2018		.00
30/06/2018 EXT TA 2018	7 968	
30/06/2018 EXT TF 2018	11 718	
30/06/2018 EXT EFFORT CONSTRUC 2017	10 438	
41980000 AVOIR à ETABLIR		45 820.00
30/06/2018 EXT AAE INFA FC201420430	45 820	.00

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES / AMENDES			7.00
16/08/2017 512 2285737 URSSAF MONTBE MAJORAT 21/08/2017 511 8620 APICIL MAJORATIONS 01/17			
67200000 Charges sur Exercices Ant.			1 959.00
31/01/2018 OD CA3 31/01/2018 REGUL PS IMMO	1 959.00		
67880000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS			292.66
01/06/2018 AC OVH COMMEST CB ONLINE 08/06/2018 AC OVH COMMEST CB ONLINE 15/06/2018 AC OVH COMMEST CB 25/06/2018 AC OVH COMMEST 25/06/2018 AC OVH COMMEST 30/06/2018 OX CHARGES CAUTION LOGISI	36.81 90.99 119.88 9.99 9.99 25.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77110000 PRODUITS EXCEP/OP GESTION			196.88
30/08/2017 511 EST REPUBLICAIN RBT CT N-1 30/08/2017 511 EST REPUBLICAIN RBT CT N-1 16/01/2018 513 EDIATALIS RBT ABO		40.94 40.94 115.00	

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Ы	entifi	cation	ol ah	société
	сици	Cauon	i ue ia	SOCIETE

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	ONLINEFORMAPRO SA	
Numéro SIRET du principal établissement	42478033600014	
Code APE	8559A	
Adresse du siège social si différente		
I . Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs		25 823
b Dont plus-value nette à court terme		
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'ex	xercice	
B . Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d Plus-value nette à long terme de l'exercice		
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation C	GI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de	e l'exercice	
II Bénéfices soumis au taux réduit		
g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 E x durée de l'e	exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable		
Dont résultat net imposable dans les conditions de droit comme de l'exercice	nun autre que la plus-value nette à court	
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exp		
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net im d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	posable de la concession de licences	
Total lignes h à k		
l III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)		25 823

IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

2018

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES REPARTITION DU CAPITAL (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 _{age}	5
Page 1/2	

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	ONLINEFORMAPRO SA
Numéro SIRET du principal établissement	42478033600014
Code APE	8559A
Adresse du siège social si différente	

PARTICIPATIONS DETENUES PAR D'AUTRES SOCIETES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(a)	(b)	(c)	(d)
Désignation de la société participante et adresse de son siège social	% de participation	Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	% de participation détenu dans la société (a)
SARL JJF	17.96		
3 RUE DE BELLEVUE			
68100 MULHOUSE			
SARL CABINET DPG	11.87		
LES HABERGES			
70000 VESOUL			
SARL PHMC	11.68		
9 rue bayen			
75017 PARIS			
OMNIBUS	0.14		
BAHNHOFSTRASSE 45			
SOCIETE UBS			
8098 ZURICH			
CORRESP. CFM INDOSUEZ WEALTH	0.13		
BP 499			
98012 MONACO CEDEX			
CORRESP KBC BANK	0.01		
12 AVENUE DU PORT			
B-104 BRUXELES			
BINCKBANK	0.00		
110 RUE VICTOR HUGO			
92300 LEVALLOIS PERRET			
CORRESTP SIS SEGAINTERSETTLE A	0.00		
BASLERSTRASSE 100			
4600 OLTEN SUISSE			
AAGCS NV	0.00		
10 GUSTAV MAHLERLAAN			
1082 AMSTERDAM			

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES REPARTITION DU CAPITAL (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4_{age 58}
Page 2/2

Désignation de la société

ONLINEFORMAPRO SA

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT , SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

SOCIETES TRANSCERES DI MANOVATION				
(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation			
Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	% de participation			
Designation de la societé ou du fonds et duresse de son siège social	70 de participation			

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

^{*} CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat

Formulaire obligatoire Article 1586 ter à 1586 nonies du CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES (ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES) Au titre de 20.1.7

Dénomination de l'entreprise	ONLINEFORMAPRO SA		
N° SIRET de l'établissement principal	4 2 4 7 8 0 3 3 6 0 0 1 4		
	N° I		
Adresse	Voie Espace de la Motte Code postal 7 0 0 0 0 Commune VESOUL		
Code Activité	8 5 5 9 A		
Activité	FORMATION CONCEPTION		
A Date Signate			
VESOUL GUER	RRIN MICHELE		
I. Généralités			
Période de référence (JJMMAAAA) 0 1 / 0 7	/ 2 0 1 7 au 3 0 / 0 6 / 2 0 1 8		
Date de cessation W W /			
II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE			
Valeur ajoutée A	4 800 572		
Chiffre d'affaires de référence	A3 5 329 652		
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6		

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

QUADRATUS Informatique

SIREN | 4 | 2 | 4 | 7 | 8 | 0 | 3 | 3 | 6

PAGE | 2 |/ 2

III. R ÉPARTITION DES SALARIÉS

A. L ISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

	CODE NIC A4			!	Numéro du département	(En toutes lettres)		CODE INSEE DE LA COMMUNE		Nombre de salaries
\vdash		<u>A4</u>		I	A5	A6		<u>A7</u>	Τ	A8
0	0	0	1	4	70	VESOUL	5	5	0	54.00
0	0	0	5	5	90	BELFORT	0	1	0	14.00
0	0	0	4	8	25	MONTBELIARD	3	8	8	3.00
0	0	0	6	3	39	LONS LE SAUNIER	3	0	0	9.00
0	0	0	7	1	25	BESANCON	0	5	6	3.00
0	0	0	9	7	21	DIJON	2	3	1	1.00

VTUS Informatique



REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018			
Dénomination de l'entreprise : ONLINEFORMAPRO SA	Néant		
SIREN de l'entreprise 4 2 4 7 8 0 3 3 6 PME au sens communau	taire Cocher la case		
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés Cocher la	case		
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :			
SIREN de la société déclarante			
Dénomination de la société mère :			
SIREN de la société mère			
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉ SPÉCIALE (1)	CLARATION		
CREANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 %] + [ligne 2 x 9 %] + [[ligne 3 x 7 %] + [ligne 4 x 9 %]] x 10/90 + ligne 5)	130 605		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont préfinancement			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (1) hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1 865 791		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-3 du code du travail. (2)			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnité de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage			
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)			
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement			
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 quaterdecies du CGI)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés			
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice			
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)			

- (1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.
- (2) Taux général de 7 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).



II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉ	CCIALE (3)
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III - CAS PARTICULIERS	
III - CASTAKTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt en faveur de la recherche Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt en faveur de la recherche Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt en faveur de la recherche Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt en faveur de la recherche Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des mâtres restaurateurs Crédit d'impôt en faveur des mâtres restaurateurs Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des mâtres restaurateurs Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des métiers restaurateurs Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	

 $(3) \ Les\ crédits\ d'impôt\ figurant\ au\ II\ doivent\ faire\ l'objet\ d'une\ déclaration\ spéciale\ distincte\ du\ formulaire\ n°\ 2069-RCI-SD.$

l'entreprise en cas de changement

Exercice clos le: 30/06/2018					
Dénomination de l'entreprise :	ONLINEFORMAPRO SA	N° Siret :	42478033600014		
Adresse:	Espace de la Motte Rue du P 70000 VESOUL	raley			
Ancienne adresse de					

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés :

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT		ANNEE CIVILE 2017
Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au mois de décembre ou au dernier trimestre)	1	1 865 791
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7.0%)	2	130 605.00
Montant total des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3a	
Montant de la majoration prévue à l'article L.3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7 %) x 100/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	130 605.00
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6	130 605.00

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Nom et adresse des sociétes de personnes ou groupements assimilés et n°SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créand "en germe" cédée (préfinancement)	détenus dans	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3
		TOTAL	7	•

III - CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Nom et adresse des associés membres de sociétes de personnes ou groupements assimilés et n°SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3
		TOTAL		

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

(S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe, y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG)

IV - 1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu):

et entreprises marvauenes retevant de l'impôt sur le revenu).		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part de la participation) (report de la ligne 2 ou 4)	8	130 605.00
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	9	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 10: - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est négatif ou égal à zéro.	10	130 605.00
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 + ligne 10)	11	130 605.00
Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la so	ociété mère)	
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n° 2079-CICE-SD déposées pour les sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	13	
Montant du crédit d'impôt disponible. Reporter en ligne 14 le résultat du calcul (ligne 12 - 13) s'il est positif, zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans les sociétés de personnes ou groupements assimilés)(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe + ligne 14)	15	
IV - 2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :		
Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	17	
IV - 3. Entreprises à l'impôt sur le revenu :		

Reporter le montant du crédit déterminé ligne 6, ainsi que les montants portés en lignes 9,10 et 11 sur la déclaration n°2042-C.

IV - 4. Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit

Montant de la créance dont la mobilisation est demandée	18	

Dossier $N^\circ\ 000503$ en Euros .

Edité le 15/10/2018 à 16:13

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SARL SOVECO